Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 20.2.1998 et de la publication le 3.2.1998
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998
DELIBERATION N° 98/01/294

OBJET: **APPEL D'OFFRES RESTREINT - Lancement Balayage et prestations d'entretien en vue d'assurer la propreté des voies et espaces publics.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314 - 1 et R 314 - 2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 298 bis à 300 bis et 386,

VU l'avis des commissions travaux et finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, 3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN),

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ci-annexé relatif aux prestations de balayage et d'entretien des voies et espaces publics,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres restreint en application des articles 298 bis à 300 bis et 386 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que le nombre limite de candidats admis à présenter une offre est fixé à six,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Commune, exercice 1998.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député- Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN.

REÇU LE
20 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69